

ASSEMBLÉE NATIONALE9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1677

AMENDEMENT

présenté par

M. Bazin, M. Juvin, M. Hetzel, M. Di Filippo, Mme Gruet, M. Breton, M. Gosselin et M. Ray

ARTICLE 10

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Si un recours est initié contre la décision d'aide à mourir octroyée par le médecin. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de le préciser dans le texte pour mieux mettre en cohérence ses dispositions entre elles.